

Cote du document:	EB 2009/98/R.55
Point de l'ordre du jour:	20 c)
Date:	10 décembre 2009
Distribution:	Publique
Original:	Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport de la cent neuvième réunion du Comité d'audit

Conseil d'administration — Quatre-vingt-dix-huitième session
Rome, 15-17 décembre 2009

Pour: **Examen**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

Bambis Constantinides

Directeur de la Division des services financiers

téléphone: +39 06 5459 2054

courriel: c.constantinides@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

téléphone: +39 06 5459 2374

courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Rapport de la cent neuvième réunion du Comité d'audit

1. Le Comité d'audit souhaite porter à l'attention du Conseil d'administration les questions qu'il a examinées à sa cent neuvième réunion, tenue le 5 novembre 2009.
2. Aux termes du nouveau règlement intérieur du Comité d'audit, approuvé par le Conseil d'administration en septembre 2009, les membres du Conseil d'administration sont autorisés à assister aux réunions du Comité en qualité d'observateurs. Deux membres du Conseil d'administration ont ainsi assisté à la cent neuvième réunion. Sur la base d'une proposition avancée par son président, le Comité a avalisé la pratique consistant à donner aux observateurs la possibilité de consulter les documents du Comité d'audit en leur accordant temporairement l'accès au site web restreint du Comité. L'accès ne sera pas accordé pour les documents confidentiels examinés par le Comité en séance à huis clos.

Rapports sur l'audit des projets pour l'exercice 2008

3. La direction a présenté un rapport sur les résultats de l'examen des audits de projet pour l'exercice 2008. Ces audits, réalisés par des commissaires aux comptes engagés par la direction du projet au niveau local, ont été soumis au FIDA et examinés par celui-ci. Ce rapport met en évidence que la tendance positive constatée et signalée au cours des deux dernières années, tant au plan de la ponctualité que de la qualité des audits, s'est poursuivie tout au long de l'exercice 2008. Cette tendance positive survient à une époque importante de transition vers la supervision directe par le FIDA. La direction a attiré l'attention sur les améliorations en cours dans ce domaine, notamment la multiplication des activités de formation, la publication de directives à l'intention des emprunteurs et le lancement d'un projet d'automatisation de la soumission et du traitement des rapports les audits des projets en 2010.
4. En réponse aux demandes formulées par les membres du Comité, la direction a donné des précisions quant au processus de sélection des auditeurs, de définition de leur mandat, de préparation des rapports et de suivi des recommandations d'audit. Le Comité s'est félicité de ces progrès et a accueilli favorablement les mesures prises actuellement par la direction afin de renforcer le mécanisme d'audit des projets.

Code de conduite à l'intention des membres du Conseil d'administration du FIDA

5. Le Conseil d'administration a demandé au Comité d'aller de l'avant dans l'élaboration d'un code de conduite à l'intention des membres du Conseil d'administration. À cette fin, le Comité a demandé au secrétariat de préparer un document-cadre présentant: i) les paramètres juridiques et institutionnels du code de conduite; et ii) un aperçu comparatif des codes de conduite en vigueur dans d'autres institutions financières internationales. Dès que le document-cadre sera disponible, le Comité étudiera cette question sur le fond.

Programme de travail du Comité d'audit pour 2010

6. À sa quatre-ving-dix-septième session, le Conseil d'administration a approuvé le nouveau mandat et le nouveau règlement intérieur du Comité d'audit. Un projet de programme de travail pour 2010, élaboré par le secrétariat sur la base du nouveau mandat, a été présenté au Comité.
7. D'une manière générale, les membres du Comité ont estimé que ce projet de programme était conforme aux nouvelles responsabilités du Comité. Ils se sont toutefois dits préoccupés par les répercussions que pourraient avoir, tant au plan de la charge de travail que de l'établissement du calendrier, plusieurs des points

inscrits au programme. Les membres ont par ailleurs demandé au Conseiller juridique de fournir des indications plus précises quant au type de questions qui viendraient s'inscrire dans le nouveau mandat du Comité ainsi qu'un avis sur le point de savoir si les documents de nature financière qui n'étaient présentés au Conseil que pour information devraient être examinés au préalable par le Comité.

8. Afin de pouvoir examiner ce point de manière plus approfondie, le Comité a demandé au secrétariat d'analyser ces aspects ainsi que les répercussions pour la charge de travail et l'établissement du calendrier de l'adjonction de points supplémentaires à l'ordre du jour du Comité.

Révision des directives du FIDA concernant la passation des marchés et leur mise en œuvre

9. La direction a fourni un aperçu des efforts actuellement déployés dans ce domaine et a présenté un document comparant dans le détail les directives du FIDA avec celles de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement et de la Banque asiatique de développement.
10. Avec le passage à la supervision directe, le FIDA a assumé la responsabilité de la supervision de la passation des marchés des projets, tâche auparavant confiée aux institutions coopérantes. L'alignement sur les pratiques adoptées par les autres institutions financières internationales (IFI) aurait nécessité l'élaboration d'une série complète de procédures, règles et modèles en matière de passation des marchés. Notant que les projets du FIDA ne comportent que rarement des achats de grande envergure, la direction a conclu que les ressources limitées du Fonds seraient mieux utilisées si l'on simplifiait les conditions applicables aux achats et si l'on recourait davantage aux systèmes de passation des marchés des emprunteurs, sous réserve que ceux-ci soient compatibles avec les principes et directives du FIDA en la matière. Les grandes lignes de l'approche adoptée aux fins de la révision des directives ainsi que des principales étapes suivies par la direction en vue de renforcer la capacité de surveillance, par le FIDA, des activités de passation des marchés (document EB 2009/98/R.12) ont été présentées. La direction recherche l'avis du Conseil pour guider le processus de révision des directives du FIDA concernant la passation des marchés, qui a été reporté à 2010. Cet ajournement permettra essentiellement à la direction de recueillir et de prendre en compte les vues du Comité et du Conseil avant de lancer le processus de révision.
11. Dans l'ensemble, les membres du Comité ont approuvé les objectifs fixés et l'approche adoptée par le FIDA mais ont demandé des éclaircissements sur: l'ampleur de la simplification des conditions de passation des marchés du FIDA; la formation à la certification des achats, actuellement en cours; l'utilisation des rapports analytiques de la Banque mondiale sur la passation des marchés; et l'approche adoptée par le FIDA dans ce domaine avec la participation des communautés. Les membres ont formulé des observations quant à la nécessité de disposer de directives suffisamment étoffées afin de permettre une évaluation comparative significative des directives nationales pour la passation des marchés. Les directives du FIDA ne devraient pas se limiter à un simple éventail de principes mais devraient indirectement contribuer à renforcer les capacités des institutions de l'emprunteur qui s'occupent de passer les marchés du FIDA. Dans ce domaine, les difficultés rencontrées par les autres IFI lorsqu'elles s'en remettent aux systèmes nationaux doivent inviter à la prudence.
12. La direction a confirmé son intention d'élaborer des directives révisées ayant la teneur voulue pour permettre de réaliser une évaluation comparative des directives de l'emprunteur relatives à la passation des marchés et de définir des procédures opérationnelles à l'appui de l'exécution. La comparaison avec celles des autres IFI a confirmé que les directives du FIDA concernant la passation des marchés, en participation avec les communautés, étaient plus complètes. L'expérience et les

études d'autres IFI dans ce domaine contribueront également à affiner l'approche qui sera adoptée par le FIDA.

13. Lors du processus de révision des directives, la direction tiendra compte des commentaires tant du Comité que de ceux du Conseil. Les directives révisées seront présentées au Conseil en septembre 2010.